

## RAPPORT DU JURY

Le jury national du Prix des droits de l'homme - René Cassin s'est réuni le jeudi 21 octobre 2010 au siège de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, à Paris.

### MEMBRES DU JURY :

Président : Monsieur **Emmanuel DECAUX**, vice-président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

- Membres désignés par le Ministère de l'Education nationale :

. Monsieur **Alain BERGOUNIOUX**, inspecteur général de l'Education nationale, groupe histoire et géographie

. Monsieur **Cédric BLOQUET**, directeur général de l'association « Civisme et démocratie » (CIDEM), assisté de Monsieur Didier François

. Madame **Anna LAURENT**, chef du bureau des actions éducatives à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du Ministère de l'Education nationale

. Madame **Sylviane OUDRE**, professeur-documentaliste, collège Voltaire à Asnières

. Madame **Madeleine PONCIN**, responsable du Pôle civique du rectorat de l'académie de Poitiers

. Madame **Anne REBEYROL**, chargée de mission « laïcité-intégration-égalité filles / garçons » à la DGESCO du Ministère de l'Education nationale

. Monsieur **Pierre TISSERAND**, proviseur du lycée polyvalent Jean-Jacques Rousseau de Vitry-sur-Seine

- *Monsieur **François TUFFERY**, professeur d'histoire-géographie au Lycée général et technologique Louis Arago de Paris (absent – excusé)*

- Membres désignés par la CNCDH :

. Monsieur **Jean-Michel BALLING**, membre de la Grande Loge de France

. Monsieur **Jérôme BENZIMRA-HAZAN**, secrétaire général du Centre de recherche sur les droits de l'homme de l'Université Paris II

. Monsieur **Marc HEYMAN**, membre d'Amnesty International France

. Monsieur **Camille LEDOUX**, chargée de projets au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) France

. Monsieur **Marc ZARROUATI**, président de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales (ACAT) France

### PARTICIPATION 2009-2010 :

Pour l'édition 2009-2010 du prix des droits de l'homme - René Cassin, **74 établissements**, issus de **17 académies** différentes, ont présenté une candidature. Ils sont répartis comme suit :

- **29 collèges**

- **18 lycées généraux et technologiques (LGT)**

- **27 lycées professionnels (LP)**

Par rapport à l'édition précédente, la participation a légèrement diminué (82 dossiers avaient été présentés, en 2008-2009) et la répartition entre les LGT et les LP est inversée.

Pour la deuxième année consécutive, les jurys académiques ont transmis des dossiers au niveau national. Ceux-ci, au nombre de **29**, sont répartis comme suit :

- **13 dossiers « collègue »**
- **6 dossiers « LGT »**
- **10 dossiers « LP »**

### **PALMARES 2009-2010 :**

➤ Le **Prix de la catégorie « Collège »** est attribué au **Collège Lucie Aubrac de Villetaneuse** (Académie de Créteil), pour son travail intitulé « *La semaine citoyenne sur l'identité (18 - 22 janvier 2010)* ».

Dans cette catégorie, une **mention** est décernée au **Collège René Guy Cadou de Malansac** (Académie de Rennes), pour son travail intitulé « *Les moissonneurs de sens* ».

➤ Le **Prix de la catégorie « Lycée d'enseignement général et technologique »** est attribué au **Lycée français René Descartes de Phnom-Penh** (Cambodge), pour son travail intitulé « *Le Cambodge et les Khmers Rouges* ».

Dans cette catégorie, une **mention** est décernée au **Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Lamalou-les-Bains**, rattaché au **lycée Ferdinand Fabre de Bédarieux** (académie de Montpellier), pour son travail intitulé « *Elèves citoyens : Lutte contre les discriminations* ».

➤ Le **Prix de la catégorie « Lycée professionnel »** est attribué au **Lycée professionnel Saint-Joseph de la Salle de Lorient** (académie de Rennes), pour son travail intitulé « *Des voies, des voix...pour dire, lire, voir, entendre ensemble les Droits de l'Homme* ».

Dans cette catégorie, une **mention** est décernée au **Lycée professionnel René Cassin de Metz** (académie de Nancy-Metz), pour son travail intitulé « *Le calendrier humanitaire* ».

A titre exceptionnel, le jury a décider d'attribuer cette année un **Prix spécial « hors catégories »** au **Collège André Malraux de Paron** (académie de Dijon), pour son travail intitulé « *Ecrasons l'Infâme : Les Droits humains en Europe* ».

### **COMMENTAIRES DES DOSSIERS EXAMINES PAR LE JURY NATIONAL :**

Les membres du jury national, qui ont examiné les 29 candidatures transmises par les académies, ont été particulièrement attentifs, lors de l'instruction des dossiers, à plusieurs éléments qui méritent d'être pris en considération par les candidats à l'avenir :

- **la qualité et l'originalité des productions, ainsi que la part effectivement prise par les élèves dans les réalisations.**

Le jury est évidemment sensible à l'utilisation des technologies de l'information et aux formats numériques, sans toutefois en faire une obligation.

Il rappelle notamment que le recours à la technologie ne doit pas se faire au détriment d'une véritable réflexion de fond, seule garante de la qualité d'une production.

- **la qualité du projet pédagogique et du travail préparatoire.**

Le jury a été attentif à la composition de l'équipe pédagogique, à la pluridisciplinarité que les actions éducatives permettent de susciter, à la mise en œuvre de partenariats extérieurs, notamment.

Il insiste sur la nécessité de présenter, dans le dossier de candidature, le travail préparatoire et non simplement, comme ce fut parfois le cas, le résultat final, dont la valeur est par conséquent amoindrie.

A cet effet, il est rappelé que la fiche de candidature est un élément important du dossier adressé au jury et qu'il y a tout intérêt à ce qu'elle soit remplie avec soin. Elle peut avantageusement être assortie d'une notice détaillant la démarche pédagogique adoptée.

- **Le rapport du projet avec la protection et la promotion des droits de l'homme.**

Contrairement à la session précédente du Prix Cassin, où les candidats étaient encouragés à travailler sur les droits de l'enfant (à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant en 2009), le choix d'un thème était laissé, cette année, à la libre appréciation des candidats.

La note de service publiée chaque année précise que le prix vise à récompenser « les meilleurs projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ».

Cependant, le jury regrette que la notion de citoyenneté (ou de formation civique) prenne souvent le pas, dans les travaux présentés, sur celle de droits de l'homme, tels que les concevait René Cassin.

En outre, le jury rappelle qu'il convient de distinguer ce qui ressort de la solidarité, nationale ou internationale, de ce qui ressort de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

Enfin, le jury constate avec regret que beaucoup de travaux présentés, souvent de très grande qualité, relèvent davantage de la mémoire et de l'histoire que de l'éducation aux droits de l'homme, ce qui hypothèque largement leurs chances d'être distingués dans le cadre du prix.

- **L'impact du projet sur la vie de l'établissement et son environnement.**

Le jury est à la fois attentif au nombre d'élèves impliqués par les projets présentés mais également à la diffusion des travaux et au nombre d'élèves touchés de ce fait.

Il incite les candidats à réfléchir, au moment de l'élaboration des productions, à la diffusion future de travaux qui peuvent être de très intéressants supports de l'éducation aux droits de l'homme.

En conclusion, le jury souhaite que le prix soit mieux connu dans les diverses académies, notamment de la part des établissements qui s'honorent de porter le nom de René Cassin.

Pour accroître la visibilité du prix, il serait utile non seulement de le remettre solennellement aux lauréats, comme dans le passé, mais également de diffuser les meilleurs travaux, par l'intermédiaire des sites du ministère, du CIDEM et de la CNCDH. Enfin, le jury tient à saluer la qualité du travail préparatoire du secrétariat scientifique et technique du prix, qui lui a permis de délibérer dans d'excellentes conditions.

Rapport du jury établi à Paris, le 4 novembre 2010,

Le président du jury  
du Prix des Droits de l'Homme - René Cassin

Emmanuel DECAUX